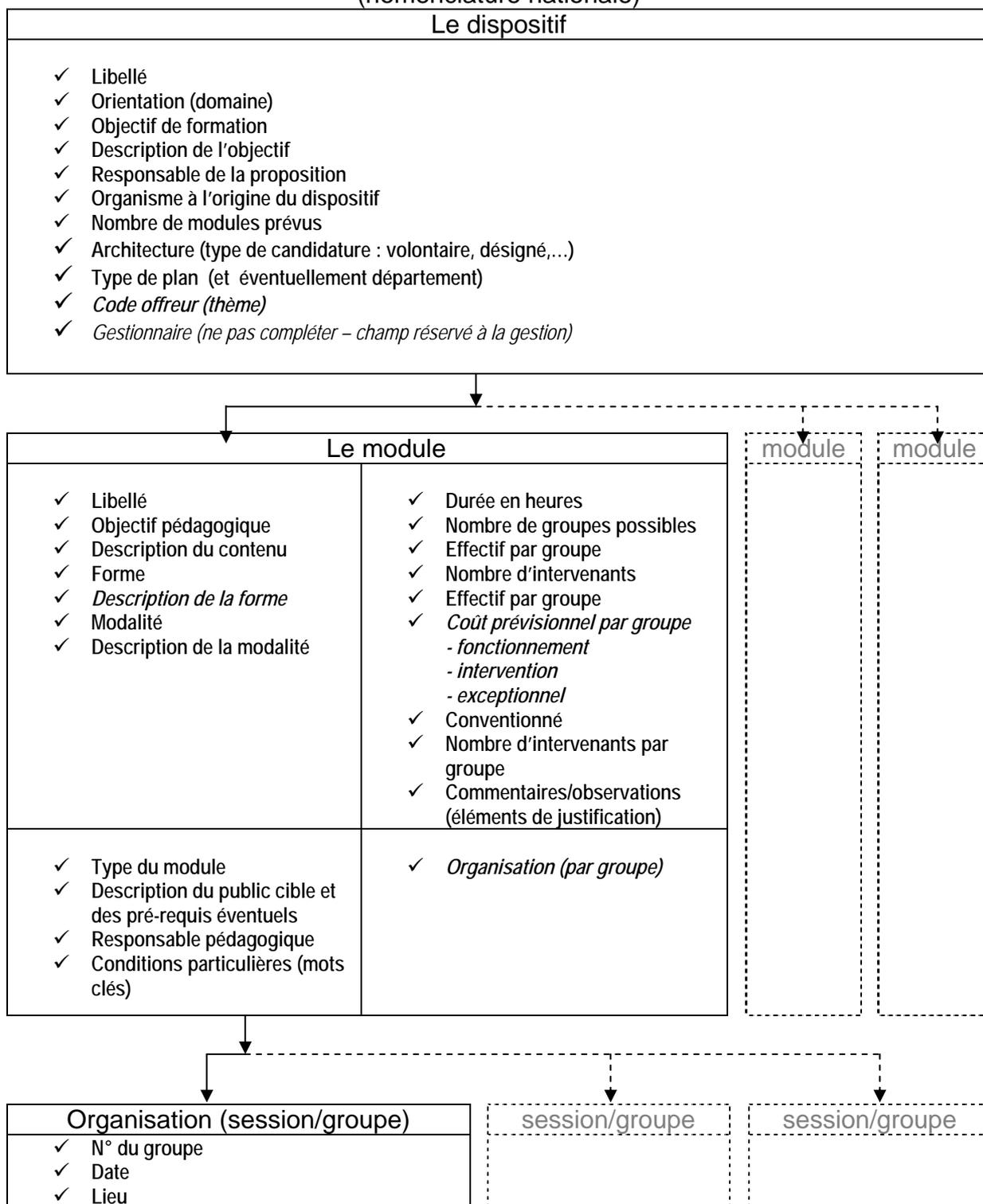


## Architecture du plan (nomenclature nationale)



**Important :**

- ✓ les libellés du dispositif et des modules doivent être explicites
- ✓ les éléments :
  - description de l'objectif (dispositif et module)
  - description du contenu, de la forme et de la modalité
  - description du public et des pré-requis
 seront complétés avec soin : ce sont les informations qui seront consultées par les personnels
- ✓ les mots-clés (codes saisis dans la rubrique 'conditions particulières') seront choisis de manière pertinente dans la liste fournie : ils permettront une recherche élaborée et faciliteront l'inscription.

**Nb :** ces notions sont à définir par le responsable pédagogique dans la saisie de l'offre

- ✓ les notions en caractères '**normaux**' sont obligatoires
- ✓ les notions en italiques sont facultatives dans GAIA ; elles sont néanmoins importantes et souvent indispensables

# Architecture du plan

(nomenclature nationale)

## Glossaire

### **Dispositif**

Objectif de formation : Il exprime le comportement professionnel que la formation doit construire. Il doit être atteint en fin de formation et pouvoir être mis en œuvre par le stagiaire dans une situation de travail.

Un objectif doit énoncer ce que le stagiaire sera capable de réaliser à la fin du stage sous la forme d'une expression commençant par un verbe à l'infinitif et exprimant une action observable ; il est donc formulé en termes de résultat à atteindre.

Type de plan :

Action de formation intercatégorielle : Action regroupant des personnels appartenant à diverses catégories : personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation – personnels d'encadrement – personnels ATOS.

Action de formation inter-degrés : Action regroupant des personnels appartenant à des cycles d'enseignement différents. Ce sont généralement des actions regroupant des personnels premier et second degré.

*Au cas où l'action de formation proposée est à la fois inter-degrés et intercatégorielle, il convient de sélectionner « Formation interdegré » et de le spécifier dans la rubrique « public cible » (au niveau du module).*

### **Module**

Objectif pédagogique : Les objectifs pédagogiques indiquent de façon détaillée les savoirs et aptitudes que le stagiaire va acquérir durant l'action de formation. Ils précisent ce qu'ils seront capables de faire le dernier jour de stage. Ils doivent être précis, réalisables, mémorisables.

Un objectif doit énoncer ce que le stagiaire sera capable de réaliser à la fin du stage sous la forme d'une expression commençant par un verbe à l'infinitif et exprimant une action observable ; il est donc formulé en termes de résultat à atteindre.

Contenu : Au regard des objectifs définis, les contenus de formation déclinent de manière détaillée les sujets traités dans la formation.

Description de la forme : Permet de préciser le type de forme

Description de la modalité : Permet d'indiquer le déroulement du module (ex : pour un module de 18 heures soit « 3 jours consécutifs » soit « 1+1+1 » soit « 2+1 »...) et les grandes lignes de l'organisation pédagogique (exemple : alternance apports théoriques/activités de groupe, travail d'intersession...)

Organisation : Permet

- de préciser le calendrier prévisionnel (dates ou périodes prévues),
- d'indiquer un jour calendaire éventuellement
- de donner des indications sur les lieux prévus

## Architecture du plan

(nomenclature nationale)

### Comment utiliser la structuration en dispositifs et en modules ?

Il est souhaitable de concevoir un dispositif avec au plus 4 à 5 modules

#### Exemple 1

Dispositif où tous les modules seraient facultatifs :

<b>dispositif</b>	<b>modules</b>	<b>type</b>
<b>Mettre en œuvre la démarche d'investigation</b>	Construire une situation	facultatif
	Problématiser, faire des hypothèses	facultatif
	Expérimenter	facultatif
	Construire ensemble les savoirs	facultatif

#### Commentaires :

*C'est la structure la plus simple. En effet le seul lien entre les modules est la cohérence thématique. Un stagiaire peut s'inscrire au module de son choix ou même à plusieurs modules du dispositif.*

*Cette structure suppose que le stagiaire ait déjà une connaissance du thème pour qu'il puisse choisir le module qui lui convient le mieux.*

#### Exemple 2

Dispositif où un module serait obligatoire et les autres facultatifs :

<b>dispositif</b>	<b>modules</b>	<b>type</b>
<b>Mettre en œuvre la démarche d'investigation</b>	Pourquoi la démarche d'investigation ?	obligatoire
	Problématiser, faire des hypothèses	facultatif
	Expérimenter	facultatif
	Construire ensemble les savoirs	facultatif

#### Commentaires :

*Le stagiaire qui aurait choisi un module facultatif serait inscrit d'office au module obligatoire, conçu pour cet exemple comme une sorte de tronc commun. Cela suppose que la capacité d'accueil en stagiaires du module obligatoire soit égale au total en capacité des autres modules ! Ainsi, si chaque module facultatif est déclaré comme pouvant accueillir un groupe de 20 stagiaires, le module obligatoire devra être en mesure d'accueillir 60 stagiaires (éventuellement répartis en plusieurs groupes).*

#### Mise en garde :

*Si dans un même dispositif, vous déclarez un module niveau 1 obligatoire et un module niveau 2 facultatif, les collègues s'inscrivant au module niveau 2, seront inscrits d'office au module niveau 1. Pour éviter cette situation, il convient de déclarer les deux modules comme facultatifs. Une autre solution est possible : déclarer le module niveau 2 dans un autre dispositif et avec une description précise des pré-requis, pour que seuls les collègues ayant suivi le niveau 1 l'année antérieure par exemple candidatent.*

#### Exemple 3

Dispositif où un module serait obligatoire et les autres négociés :

<b>dispositif</b>	<b>modules</b>	<b>type</b>
<b>Mettre en œuvre la démarche d'investigation</b>	Pourquoi la démarche d'investigation ?	obligatoire
	Problématiser, faire des hypothèses, expérimenter	négocié
	Construire ensemble les savoirs	négocié

## **Architecture du plan** (nomenclature nationale)

### Commentaires :

*Les précautions à prendre quant à la capacité d'accueil du module obligatoire sont identiques à celles du cas de figure précédent, ceci pour les mêmes raisons. La particularité du module négocié est de permettre d'ajuster le contenu de formation et certains objectifs aux besoins de formation mis en évidence dans le module obligatoire.*

*Dans l'exemple présent, les collègues pourraient postuler pour un module négocié, mais la constitution des groupes pourraient se faire avec les stagiaires à la fin du module obligatoire.*